



## Badminton Martellois

### Règlement Intérieur

Préambule : Toute adhésion au Badminton Martellois suppose l'acceptation sans réserve des statuts, des règles de fonctionnement et le respect de ceux-ci.

#### **ARTICLE 1 : Documents nécessaires à l'inscription**

- Le bulletin d'adhésion correctement rempli et signé
- Le formulaire de prise de licence saison 2014 / 2015
- Un certificat médical portant obligatoirement la mention :

« non contre-indication à la pratique du badminton en compétition »

*(les personnes de plus de 40 ans désirant pratiquer la compétition doivent se renseigner auprès d'un membre du comité directeur)*

- L'autorisation parentale pour toute personne de moins de 18 ans

#### **ARTICLE 2 : Matériel**

Il est impératif d'utiliser dans le gymnase une paire de basket de salle spécialement réservée à cet effet (de préférence à semelle blanche ne marquant pas le revêtement du gymnase).

Le jeu en chaussettes est interdit et une tenue de sport (autre qu'une tenue de ville) est aussi de rigueur.

Il est également interdit de se restaurer dans le gymnase.

Pendant les premières séances d'essai, des raquettes peuvent être prêtées par le club. Elles peuvent aussi servir de matériel de remplacement sur quelques séances si son propre matériel est défectueux. Pour les séances collectives, des volants plastiques sont fournis. Les volants plumes sont à la charge des joueurs.

Pour les championnats et les interclubs les volants seront fournis par le club ; par contre, ils restent à la charge des joueurs pour les compétitions individuelles (tournois).

Rappel : en compétition, les volants plumes sont obligatoires pour les joueurs classés. Les joueurs se doivent de respecter le matériel mis à leur disposition ; l'installation et le rangement sont assurés par tous les licenciés. Par respect des autres sections ou associations, il convient que le rangement soit fait avant la fin de la séance.

#### **ARTICLE 3 : Participation aux séances**

La participation aux séances se fait sur la base d'inscription sur le classeur de réservation mis à disposition au gymnase

En cas de surnombre de licenciés, il conviendra de privilégier une à deux inscriptions par semaine maximum pour permettre à chacun la pratique du badminton

Les séances ne sont pas encadrées par un entraîneur.

#### **ARTICLE 4 : Tarifs**

Le prix de la licence ADULTE pour la saison 2014/2015 est fixé à : 76 €

Pour information, il se décompose comme suit :

- 45,62 € pour la Ligue et la Fédération Française de Badminton
- 30,38 € pour le club.

Le prix de la licence JEUNE pour la saison 2014/2015 est fixé à : 72 €

Pour information, il se décompose comme suit :

- 39,97 € pour la Ligue et la Fédération Française de Badminton
- 32,03 € pour le club.

Le prix de la licence JEUNE (- de 9 ans) pour la saison 2014/2015 est fixé à : 45 €

Pour information, il se décompose comme suit :

- 20,85 € pour la Ligue et la Fédération Française de Badminton
- 24,15 € pour le club.

Une réduction de 5 € (sur la part club) est accordée à partir de la seconde licence pour toute souscription pour le même foyer.

Pour toute adhésion souscrite après le 31 janvier de la saison en cours, le montant de la cotisation club sera divisé de moitié. Le montant de la cotisation FFBAD reste le même.

### **ARTICLE 5 : Compétitions**

Les feuilles d'inscription pour chaque tournoi privé sont à disposition dans le classeur dans le gymnase.

Pour les participations aux tournois privés, le club ne prend pas en charge l'inscription, ainsi que les frais annexes (buvette, repas, hébergement, volants,...) ces frais restent donc à la charge du joueur.

Les frais d'inscription aux championnats officiels organisés par la Ligue ou la Fédération ou le Codep sont intégralement à la charge du joueur également.

Tout forfait à une compétition implique la présentation d'un certificat médical. En cas de non présentation de ce certificat, le joueur devra rembourser les frais engagés par le club.

De plus, le joueur s'expose à une interdiction de compétition de 2 mois prononcée par la commission d'arbitrage de la Ligue.

### **ARTICLE 6 : Transport et frais de déplacements**

Le transport sur les lieux de compétition est laissé à la responsabilité et à la charge de chaque licencié. Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par le club dans le cas d'une participation à un tournoi privé ou officiel.

## **ARTICLES CONCERNANT PLUS PARTICULIEREMENT LES JEUNES**

### **ARTICLE 7 : Inscriptions**

La pratique du badminton est ouverte aux jeunes âgés d'au moins 6 ans et ne peut se faire qu'avec l'autorisation parentale (ou du tuteur) écrite.

### **ARTICLE 8 : Participation aux séances d'entraînements**

Les parents (ou représentant légal) doivent s'assurer de la présence d'un membre du comité directeur au début de la séance et sont invités à récupérer leurs enfants dans le gymnase en fin de séance. La sécurité de l'enfant dépend de la stricte observation de ces règles.

Pour tout enfant venant seul à une séance ou en partant seul, les familles auront le soin d'en

informer les responsables par écrit (autorisation parentale) si cela est régulier ou dans un cas ponctuel par écrit. Il reste évident que la responsabilité du club ne peut-être effective que dans l'enceinte du gymnase.

En cas d'empêchement des parents de récupérer l'enfant à la fin de la séance, ils ont obligation de prévenir le président du club ou tout autre personne du comité directeur.

Concernant les séances loisirs (en dehors de la séance d'entraînement) l'enfant reste sous la responsabilité des parents (ou représentant légal). Aucune surveillance n'est assurée par les membres du comité directeur de l'association. La responsabilité du club ne peut-être engagée en cas d'incidents ou dégradations.

Pour le bon déroulement des séances, aucun trouble ne sera toléré.

Dans le cas de non respect de ces consignes, des sanctions pourront être prises par le comité directeur à l'encontre de l'adhérent

### **ARTICLE 9 : Effets personnels**

Le Badminton Martellois décline toutes responsabilités en cas de perte ou vol d'effets personnels. Sa responsabilité ne peut donc être engagée.

TOUS les DIRIGEANTS sont des BENEVOLES qui s'EFFORCENT d'HONORER leurs ENGAGEMENTS, mais ceux-ci sont tributaires de leur vie personnelle, familiale et professionnelle.